

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « Séjour en Corse Air Corsica x Agence du Tourisme de la Corse»

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La société Air Corsica (ci-après « la Société Organisatrice »), immatriculée au RCS sous le n° 349 638 395 00021, dont le siège social est situé Aéroport Napoléon Bonaparte BP 505 – 20090 Ajaccio, organise un jeu gratuit sans obligation d’achat intitulé «Séjour en Corse – Air Corsica x Agence du Tourisme de la Corse », accessible sur le site web www.jeu.corsica, du **2 avril 2026 au 17 avril 2026 inclus**. L’Agence du Tourisme de la Corse intervient en qualité de partenaire.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse et Belgique et disposant d’une adresse e-mail valide.

Une seule participation par adresse e-mail est autorisée pendant toute la durée du jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit d’écarter toute participation multiple et/ou frauduleuse, notamment lorsqu’elle provient d’une même personne (mêmes nom/prénom, coordonnées, adresse IP, etc.).

Les collaborateurs de la Société Organisatrice et leurs familles ne peuvent y participer.

Toute participation incomplète, inexacte ou frauduleuse sera annulée. La participation implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, l’utilisateur doit :

1. Se rendre sur la page dédiée au jeu www.corsica-jeu.com ,
2. Compléter le formulaire en renseignant :
Prénom, Nom, Adresse email, Code postal
3. Accepter le présent règlement.

(Optionnel) Cocher les cases d’inscription aux communications d’Air Corsica et/ou de l’Agence du Tourisme de la Corse.

Toute participation ne respectant pas ces conditions sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés par tirage au sort le **22 avril 2026** parmi l’ensemble des participations valides, via un outil de sélection aléatoire certifié. La Société Organisatrice contactera les gagnants par email à l’adresse indiquée lors de son inscription. En l’absence de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l’envoi de l’email, l’Organisateur se réserve le droit de désigner un autre gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Lot n°1 – Escapade d’exception à Calvi (vols + hôtel vue mer + voiture inclus)

2 billets d’avion aller-retour (soit 1 billet aller-retour par personne) au départ d’un aéroport desservi par Air Corsica, un séjour de deux nuits pour deux personnes à l’Hôtel La VILLA Calvi, en chambre vue mer avec petit-déjeuner (valable jusqu’au 17 octobre 2026 – hors juillet/août), et 3 jours de location de voiture en catégorie A1 chez Hertz.

Valeur du lot : 2317,08 €. Les billets sont nominatifs, non modifiables, non cessibles et non remboursables. Billets à utiliser jusqu’au 17 octobre 2026.

Lots n°2 à 3 – Évasion en Corse en toute liberté (vols + location de voiture)

2 billets d'avion aller-retour (soit 1 billet aller-retour par personne), au départ d'un aéroport desservi par Air Corsica, et 2 jours de location de voiture en catégorie A1 chez Hertz.

Valeur par lot : 1233,02 €. Les billets sont nominatifs, non modifiables, non cessibles et non remboursables. Billets à utiliser jusqu'au 17 octobre 2026.

Lots n°4 à 11 – Cap sur la Corse (2 billets aller-retour)

2 billets d'avion aller-retour (soit 1 billet aller-retour par personne), au départ d'un aéroport desservi par Air Corsica. Valeur par lot : 1050 €. Les billets sont nominatifs, non modifiables, non cessibles et non remboursables. Billets à utiliser jusqu'au 17 octobre 2026.

Précisions : les dotations sont attribuées nominativement et ne peuvent donner lieu à aucun échange ni contrepartie (notamment en espèces). Les billets sont soumis aux conditions de transport d'Air Corsica et aux disponibilités au moment de la réservation. Les frais et dépenses non expressément inclus dans la dotation (transferts, assurances, bagages supplémentaires, frais de dossier, taxes de séjour, extras, carburant, caution/dépôt de garantie, franchises, etc.) restent à la charge des gagnants. La location de voiture est soumise aux conditions générales de location de Hertz (notamment âge minimum, permis de conduire, carte bancaire, dépôt de garantie).

ARTICLE 6 – DONNÉES PERSONNELLES

Air Corsica, en qualité de Société Organisatrice, est responsable du traitement des données personnelles collectées dans le cadre du jeu (nom, prénom, adresse e-mail, code postal). Ces données sont traitées afin de gérer les participations, d'organiser le tirage au sort, de contacter les gagnants, d'attribuer et de remettre les dotations, ainsi que de traiter les demandes et réclamations.

La Société Organisatrice peut également traiter ces données à des fins de prévention de la fraude (participations multiples, irrégulières), sur le fondement de son intérêt légitime.

Les données sont collectées et traitées, pour le compte d'Air Corsica, par son prestataire technique R-Advertising, agissant en qualité de sous-traitant.

Les données sont destinées aux services habilités d'Air Corsica et, le cas échéant, à ses prestataires intervenant dans l'organisation et la gestion du jeu.

Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, consentir à recevoir des communications commerciales de :

- Air Corsica ;
- L'Agence du Tourisme de la Corse.

Ce consentement est facultatif et n'a aucune incidence sur la participation au jeu. En cas de consentement à recevoir des communications de l'Agence du Tourisme de la Corse, les données nécessaires seront transmises à celle-ci afin qu'elle puisse gérer l'envoi de ses communications, sous sa responsabilité.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, ainsi que du droit de retirer son consentement à tout moment lorsque le traitement est fondé sur le consentement.

Pour exercer ces droits : dpo@aircorsica.com

Le participant peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 7 – AUTORISATION

Les gagnants autorisent gracieusement la Société Organisatrice à utiliser leurs prénom, initiale du nom dans toute communication relative au jeu, sans que cela n'ouvre droit à rémunération.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de problèmes techniques, de défaillance de la plateforme ou de mauvaise utilisation du réseau Internet. Elle se réserve le droit d'annuler, modifier ou reporter le jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est disponible gratuitement pendant toute la durée du jeu sur www.corsica-jeu.com et peut être adressé sur simple demande écrite à : Air Corsica – Aéroport Napoléon Bonaparte BP 505 – 20090 Ajaccio.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

ARTICLE 10 - LOI APPLICABLE ET LITIGES

Le présent règlement est soumis au droit français.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu devra être formulée par écrit auprès de la Société Organisatrice (adresse indiquée à l'article 9).

En cas de désaccord persistant, les parties s'efforceront de résoudre le différend à l'amiable.

À défaut de résolution amiable, tout litige sera porté devant les tribunaux compétents conformément aux règles de procédure applicables.

Le règlement du jeu est déposé via reglementdejeu.com à la SELAS ACTA - Commissaires de Justice associés - 25 bd Joffre 54000 NANCY - Office de Metz 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELAS ACTA - Commissaires de Justice associés - 25 bd Joffre 54000 NANCY - Office de Metz 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.